

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 17 mars 2017

4^{ème}Commission

N°CD-2017-2-4-1

Service instructeur

DSOL - Maison départementale des personnes
handicapées

Service consulté

**TRANSPORT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : DELEGATION A LA
COMMISSION PERMANENTE POUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT DES
TRANSPORTS**

Résumé : Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour modifier le règlement des transports des élèves et des étudiants en situation de handicap.

La Commission Permanente a validé le 16 décembre 2016 la convention de partenariat entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées concernant l'exercice de la compétence relative au transport des élèves et étudiants en situation de handicap au 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de ce partenariat, le Département fixe les critères d'attribution des aides au transport.

Or, de nouveaux critères doivent être adoptés pour une simplification administrative du traitement des demandes et une meilleure maîtrise des coûts. Pour ce faire, le règlement des transports devra être amendé.

Les nouveaux critères seront élaborés en collaboration avec les enseignants référents et les associations représentatives des personnes en situation de handicap dans le cadre de groupes de travail pour une application à la rentrée 2017.

Ils devront donc être actés dans le règlement des transports au plus tard au mois d'avril 2017 afin de pouvoir en informer suffisamment en amont les familles.

La 4^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 3 mars 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente pour modifier le règlement des transports des élèves et des étudiants en situation de handicap.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN